



Révision de la NBI : la chasse aux petits sous ... La question du grade de débouché toujours en suspend...

Stage en entreprise : Fin de non recevoir pour les organisations syndicales !

L'alliance CFTC/FO était représentée par Johann PASCOT, Emilie PATTEYN, Laure JEANNIN, Norlhoda EL OUAZIZI, Catherine MAUDIERE, Leia SIMON, Catherine STOLARSKI et Yannick WILWERT.

L'alliance CFTC/FO ne cesse de l'affirmer : depuis la perte de l'enveloppe budgétaire perdue faute d'atermoiments sur un accord de méthode réclamé par certains, ces groupes de travail n'ont plus rien d'une réelle négociation sociale permettant à tous les agents d'obtenir de réelles mesures catégorielles et une amélioration de la qualité de vie de chacun.

Désormais, l'administration l'admet elle aussi ! Le toilettage de la NBI ne se fera qu'à enveloppe constante et sans mesure catégorielle... On est loin de la définition de la négociation sociale...

La création d'un grade de débouché toujours en suspend...

Cela reste un objectif de la Direction Générale et est fortement attendu par l'ensemble des organisations syndicales. Toutefois, aucune décision n'est pour l'heure actée en haut lieu... sachant que la DGAFP et Bercy doivent donner leur accord.



L'Alliance CFTC/FO rappelle son attachement à la création d'un grade de débouché depuis de nombreuses années.

Révision de la NBI

La NBI, Quesako ?

Il s'agit de la Nouvelle Bonification Indiciaire, c'est un complément de rémunération destiné à octroyer un certain nombre de points d'indices majorés en complément de

l'indice majoré de l'agent en raison d'une responsabilité ou d'une technicité particulière. Elle est attribuée au regard des fonctions exercées à titre principal par l'agent.

Qui bénéficie de la NBI actuellement ?

- Les encadrants : NBI catégorielle (18 cadres DD1) et NBI fonctionnelle (chefs de service, sous-directeurs, directeurs, directeurs de l'ENCCRF et du SNE)

- les non-encadrants : NBI fonctionnelle uniquement, pour des agents de catégorie A, B ou C. 7750 points sont répartis par tranche de 15, 20, 25 ou principalement 30 points, pour 305 postes répartis en 21 catégories.

A noter :

- le montant de la NBI est proratisé au temps partiel.
- la NBI ne se cumule pas mais n'est pas limitée dans le temps
- la NBI n'est pas automatique et doit faire l'objet d'une demande hiérarchique motivée transmise au bureau 2A.

Retrouvez les informations et les formulaires de demande d'attribution sur [Géci](#)

L'administration a proposé un état des lieux sur le sujet dans le cadre des négociations sociales en cours : certaines catégories prévues en 1991 semblent obsolètes ainsi que leur répartition du fait de l'évolution des métiers et des services ; en sus, l'enveloppe budgétaire n'était pas entièrement utilisée !

L'alliance CFTC/FO rappelle que le fait de pouvoir utiliser une enveloppe d'ores et déjà prévue n'est pas au sens strict une négociation sociale puisqu'il s'agit simplement d'utiliser les crédits déjà alloués ! Or, tous les agents font face à l'inflation et au



gel du point d'indice ; cela nécessite donc une revalorisation de leur salaire par tout moyen !

L'administration propose donc les rubriques suivantes, dans l'enveloppe contrainte :

- enquêteur spécialisé SNE pour des agents qui se déplacent sur le territoire
- réseaux ITR vins et Fruits et Légumes
- Chef de Service / interim (hors IP et IEE)
- animation des réseaux
- enquêteurs biéc et bevs

=> La **création d'une nouvelle rubrique** reste en suspend malgré des propositions foisonnantes, il est difficile de trouver un système de distribution de ces quelques points qui soit équitable!

L'**alliance CFTC/FO** a pris acte des propositions de l'administration dans ce contexte d'enveloppe budgétaire plus que contrainte.

Si l'**alliance CFTC/FO** estime que ce n'est pas à des organisations syndicales comme les nôtres de se positionner en déshabillant Paul pour habiller Jacques, il est nécessaire que l'ensemble de l'enveloppe budgétaire soit utilisée !



Seule l'**alliance CFTC/FO** a souhaité soutenir la proposition de l'administration concernant les agents (non IP et non IEE) qui auraient en charge la gestion d'un service par intérim (parfois à l'année...) ou en tant qu'adjoint à un IP bi-départemental et servant de cadres ! Loin de nous l'idée de vouloir favoriser cet état de pénurie d'encadrants, comme se sont bornés les autres OS ! C'est un état de fait : les nombreux collègues qui subissent cette situation doivent obtenir une NBI face aux contraintes particulières de ces postes.

En outre, l'alliance CFTC/FO a été la seule à rappeler que notre administration est composée aussi de collègues sédentaires qui apportent un précieux soutien au bon fonctionnement de celle-ci. Il s'agirait également de ne pas les oublier !

Stage en entreprise :

L'administration campant sur sa position de micro aménagements du stage en entreprises (déjà évoqués lors de la précédente réunion de décembre 2025) et ne souhaitant pas revenir sur le bien fondé de ce stage. L'intersyndicale CCRF a décidé de clore le point.

Pour l'**Alliance CFTC/FO**, face aux alertes répétées et confirmées par un retex sans appel, le stage en entreprise, c'est toujours **NON !** Il est temps que la Direction Générale entende ses agents et ses cadres !

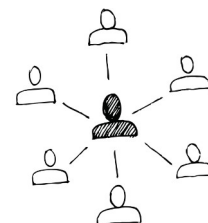
Stage en entreprise



Questions Diverses :

- Chantier « Etat Efficace »

La Direction Générale informée par voie de presse de la réorganisation de son réseau !





Le chantier « Etat efficace » lancé par le Premier Ministre se compose de 70 mesures dont la « réorganisation du réseau de la DGCCRF » avec un arbitrage prévu à la fin du premier trimestre.

Face à la baisse drastique des effectifs au cours des dernières années et à l'intégration des agents en département dans l'ATE, le constat des derniers rapports pointe les problématiques d'efficacité. L'administration a 2 attentes face à ce constat : faire face à la protection du consommateur ET assurer la couverture terrain, le tout dans un environnement de faible effectif et de budget restreint... **A la recherche donc de la quadrature du cercle.**

L'administration indique que le but recherché n'est pas la création d'un « grand SNE » et qu'il n'est pas possible non plus d'aller vers plus de mutualisation et bi-départementalisation qui ont démontré leurs limites.

L'alliance CFTC/FO est à votre écoute pour toute demande ou interrogation

